



Commune de
THEZAC

Plan Local d'Urbanisme
Plan de zonage
Pièce n°4.a
Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000 eme

Plan Local d'Urbanisme	Délibération de prescription du :	Projet de PLU arrêté le :	Projet de PLU approuvé le :
Elaboration	10.05.2004	14.11.2007	29.09.2008
Révision n°1	30.07.2018	04.04.2022	30.01.2023

Mairie de THEZAC
8, rue Jacques de Thézac
17600 THEZAC
05 46 94 82 37 - mairie@thezac17.fr

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. PERNET
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

A Limite de zone ou de secteur

1. Zones urbaines (U)

- U Espaces urbanisés constructibles (bourg et hameaux)
- Uo Secteur sujet à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Ud Espace réservé à des équipements publics ou d'intérêt collectifs
- Ux Secteur lié à la coopérative agricole (silos)

2. Zones à urbaniser (AU)

- AU Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

3. Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Ae Secteur destiné au maintien d'une activité économique existante
- Aed Sous-secteur autorisant les changements de destination à vocation économique
- At Secteur autorisant l'hébergement de tourisme et de loisirs

4. Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière

Terrains soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Ensemble patrimonial bâti à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Moulin à vent à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Puits ou fontaine à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Ensemble naturel (haie, boisement humide) à protéger en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Coulée verte du bourg de Thézac à protéger et à valoriser en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace à paysager ou plantations à réaliser en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace Bois Classé (article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)

Zone humide (inventaire SAGE Seudre)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement destination (article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé pour voie ou ouvrage public

● Construction récente ne figurant pas sur le cadastre

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement paysager des abords de l'église	La commune	1013 m²
2	Aménagement d'un parking et d'un espace vert aux abords de l'église	La commune	1351 m²
3	Aménagement d'un parking pour le cimetière	La commune	3501 m²